

l'emmagasinage, la mise en marché et la vente des produits ouvrés de la ferme.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*) : Vous m'avez arrêté, monsieur le Président, mais j'aimerais dire un mot sur cette question.

Le VICE-PRÉSIDENT : Très bien.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*) : Je me suis occupé d'agriculture toute ma vie, car j'ai toujours été cultivateur. J'ai entendu divers orateurs dire que les mesures législatives sur la vente obligatoire sont mauvaises, et ainsi de suite; que c'était un procédé antidémocratique. Cependant, j'aimerais poser une question à ce sujet : «S'il y avait 99 hommes dans une localité qui travaillaient à la production d'une certaine denrée et si ces 99 personnes désiraient travailler ensemble d'une certaine façon, tandis qu'un autre individu ne le voudrait pas et dirait qu'il procéderait à sa guise, et sans la moindre hésitation ou remors serait prêt à ruiner l'entreprise des 99 autres, qu'y aurait-il de démocratique dans ce procédé? Pour ma part, j'y verrais tout autant de dictature que dans tout ce que nous avons au Canada. Dans ma province on ne peut mettre un plan de cette nature en vigueur si au moins 80 des intéressés ne l'approuvent. Je pourrais vous donner des exemples pour illustrer mes paroles, pour vous montrer quelques-uns des résultats de ces programmes de vente. Je ne vous citerai qu'un cas. Un jour j'ai vendu deux veaux, l'un par l'entremise d'une coopérative et de l'office de vente et l'autre sans aucune méthode obligatoire, sur le marché libre. L'un m'a rapporté \$21.35 et l'autre \$44.88. Ceci vous démontre pourquoi les cultivateurs ont été obligés de se grouper en associations pour présenter leur cause au gouvernement et lui demander d'adopter une mesure législative qui leur permettra de s'occuper de leurs affaires eux-mêmes. Ils ne veulent pas que l'État s'en charge; ils veulent voir à leurs affaires eux-mêmes.

Le sénateur BARBOUR : Y avait-il une si grande différence dans la valeur respective des deux veaux?

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*) : Non; les deux pesaient 305 livres chacun, ou à peu près. J'étais présent et je suis un assez bon juge de bétail; il y avait aussi quatre autres personnes avec moi, des camionneurs, qui ne voyaient pas de différence entre les deux veaux. Cependant, vous avez là le produit respectif de ces deux ventes. Je pourrais vous donner d'autres exemples, mais je n'en dirai pas davantage à ce sujet pour le moment.

Le VICE-PRÉSIDENT : Je crois que c'est contraire au Règlement.

Le sénateur WALL : J'aimerais me reporter à la page 2 du mémoire, où il est dit que la Chambre de commerce canadienne se compose de 750 Boards of Trade et Chambres de commerce de partout au Canada. Est-ce que les messieurs qui sont ici aujourd'hui, qui ont de l'expérience dans ce domaine, pourraient nous dire comment la chambre pourrait aider, sinon diriger ceux qui voudraient établir des Associations d'amélioration communautaire, ou toute chose de cette nature, aux endroits où il n'existe pas de chambres? Comment pourrions-nous multiplier ces organismes? Quelqu'un connaît-il la situation au Manitoba,—assez bien?

M. KEEFLER : Oui.

Le sénateur WALL : Y a-t-il une chambre de commerce à Swan River? Je ne le pense pas. Supposons qu'il n'y ait pas. Comment la chambre pourrait-elle aider cette collectivité? La situation à Swan-River est relativement bonne et il est probable qu'aucun problème ne s'y pose. Cependant, supposons que la chambre désire aider et conseiller un endroit de ce genre dans le but d'y organiser quelque chose à l'avantage de ces gens. Je vous soumets ce cas à tout hasard.

M. McNALLY : Il existe une chambre à cet endroit.